

Rapport du Collège des Commissaires – Réviseurs d’Entreprises à l’Assemblée Générale de la société anonyme de droit public bpost sur les comptes consolidés pour l’exercice clos le 31 décembre 2015

Conformément aux dispositions légales, le Collège des Commissaires – Réviseurs d’Entreprises vous fait rapport dans le cadre de son mandat. Ce rapport inclut notre opinion sur l’état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2015, l’état du résultat global consolidé, l’état consolidé des variations de capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l’exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que les annexes (formant ensemble « les Comptes Consolidés ») et inclut également notre rapport sur d’autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les Comptes Consolidés - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des Comptes Consolidés de la société anonyme de droit public bpost (la «Société») et de ses filiales (conjointement le «Groupe») pour l’exercice clos le 31 décembre 2015, établis sur la base des normes internationales d’informations financières (International Financial Reporting Standards) telles qu’adoptées par l’Union européenne, dont le total du bilan consolidé s’élève à € 2.112,0 millions et dont le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l’exercice de € 309,3 millions.

Responsabilité de l’organe de gestion relative à l’établissement des Comptes Consolidés

L’organe de gestion est responsable de l’établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d’informations financières telles qu’adoptées par l’Union européenne. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d’un contrôle interne relatif à l’établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle et ne comportant pas d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs; le choix et l’application de règles d’évaluation appropriées, ainsi que la détermination d’estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Collège des Commissaires – Réviseurs d’Entreprises

Notre responsabilité est d’exprimer une opinion sur ces Comptes Consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d’audit (International Standards on Auditing). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l’audit en vue d’obtenir une assurance raisonnable que les Comptes Consolidés ne comportent pas d’anomalies significatives.



**Rapport du Collège des Commissaires – Réviseurs d'Entreprises du 9 mars 2016
sur les Comptes Consolidés de la société anonyme de droit public bpost
pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 (suite)**

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations repris dans les Comptes Consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre relève du jugement du Collège des Commissaires – Réviseurs d'Entreprises, y compris l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation des risques, le Collège des Commissaires – Réviseurs d'Entreprises prend en compte le contrôle interne du Groupe relatif à l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.

Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des Comptes Consolidés.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés du Groupe, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

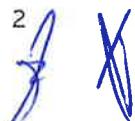
Opinion sans réserve

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe au 31 décembre 2015 donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé ainsi que de ses résultats et flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'informations financières telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés conformément à l'article 119 du Code des Sociétés.

Dans le cadre de notre audit et conformément à la norme complémentaire applicable émise par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises comme publié au Moniteur Belge en date du 28 août 2013 (la «Norme Complémentaire»), notre responsabilité est d'effectuer certaines procédures, dans tous les aspects significatifs, sur le respect de certaines obligations légales et réglementaires, comme défini par la Norme Complémentaire. Sur base du résultat de ces procédures, nous faisons la déclaration complémentaire suivante, qui n'est pas de nature à modifier notre opinion sur les Comptes Consolidés:

2


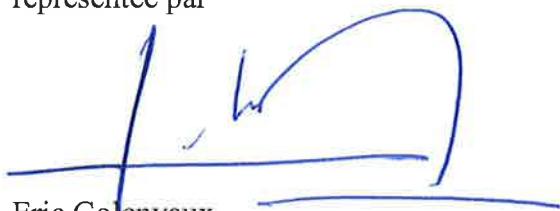
**Rapport du Collège des Commissaires – Réviseurs d’Entreprises du 9 mars 2016
sur les Comptes Consolidés de la société anonyme de droit public bpost
pour l’exercice clos le 31 décembre 2015 (suite)**

- Le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés traite des mentions requises par la loi, concorde avec les Comptes Consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Bruxelles, le 9 mars 2016

Le Collège des Commissaires – Réviseurs d’Entreprises

Ernst & Young Réviseurs d’Entreprises SCCRL
représentée par



Eric Golenvaux
Associé*

*Agissant au nom d'une SPRL

PVMD Bedrijfsrevisoren BCVBA
représentée par



Caroline Baert
Associée